

Le Tour

Considérations et suggestions sur le
" MOT D'OUVERTURE A LA RENCONTRE AVEC LES FONCTIONNAIRES."

1. Considérations.

La rencontre, le contact et le dialogue que Vous avez décidés d'organiser avec le corps des Agents de l'Etat répond à un besoin souvent ressenti par la généralité de ceux qui actuellement servent au sein de la Fonction Publique.

Le voeu et la volonté qui sont Vôtres visent à voir cette portion de la population répondre réellement et efficacement à l'attente de la Nation dans son effort de développement. En fait, la rencontre envisagée vise à inviter les fonctionnaires à faire leurs sinon à partager Vos préoccupations pour le pays.

Dans ce cadre, il est important que Vous leur adressiez un mot dont les destinataires ne sont pas seulement les agents oeuvrant à la Capitale mais l'ensemble de la Fonction Publique. Peu importe que Votre auditoire présent et immédiat soit constitué de ceux qui travaillent à Kigali.

Il est vrai qu'au cours des tournées que Vous avez effectuées, les agents oeuvrant à l'intérieur du pays ont eu l'occasion de Vous soumettre les problèmes auxquels ils sont confrontés. Mais à la même occasion et dans le même cadre, ceux de Kigali ont eu la possibilité de poser les leurs à travers ceux qui sont propres à la Préfecture de Kigali et donc au Centre urbain de Kigali.

Aujourd'hui, le dialogue étant réservé aux agents de la Fonction Publique, il importe que Votre voix dépasse Kigali, car les problèmes qui seront abordés sont communs à tous les agents de l'Etat.

Dans cette optique, le discours d'ouverture devrait laisser tomber la référence à la seule Capitale, sauf pour un problème qui s'avèrerait vraiment particulier. Ainsi par exemple, lorsqu'il s'agit des problèmes touchant la situation matérielle (crédit, traitements, soins médicaux, logement, transport etc...) il faudrait considérer que ces problèmes sont communs à la majorité des fonctionnaires. Il faut éviter des équivoques et des contradictions. Exemple : quand il s'agit des soins médicaux : on reconnaît l'inflation qui rend chers les produits pharmaceutiques importés par le Gouvernement, au moment où les mêmes fonctionnaires dont on plaint la maigre bourse sont envoyés dans les pharmacies privées tenues par et au nom de qui ?

La société commerçante qui est attaquée est en fait aux mains de qui? Les boutiques, les bars, les maisons, beaucoup de véhicules de transport; n'est-ce pas aux mains de quelques (hauts) fonctionnaires ?

Finalement, le fond du problème est d'assainir le milieu ambiant en même temps que la Fonction Publique. Cela, les agents de l'Etat en sont conscients mais s'engagent dans un sauve-qui-peut par tous les moyens parce qu'ils ne sont pas sûrs du lendemain.

Cette insécurité dans l'emploi qui peut avoir pour fondement notamment le fait que beaucoup de fonctionnaires manquent de formation de base que même une longue expérience ne peut compenser à un certain moment de leur carrière expliquerait pourquoi en servant l'Etat, une catégorie d'agents a maintenant tendance à étendre à son usage privé des privilèges et avantages qui n'ont été accordés que pour l'exercice des fonctions, à se considérer en toutes choses comme des citoyens d'espèce supérieure, à réclamer des passe-droits qui peuvent aller de menues faveurs financières à la croyance que bien des choses doivent être tolérées chez eux, qui seraient punissables chez tout autre individu.

Il n'y a pas à se cacher et à cacher aux agents que ibintu ali bike. C'est une réalité. Mais il y a lieu de penser que la question d'un système de partage juste pourrait être soulevée. Le sentiment grandit qu'une catégorie minime de fonctionnaires est entrain de se constituer en oligarchie pour asservir d'autres agents et la société.

A mon sens, cette rencontre et ce dialogue avec les fonctionnaires doit faire sentir aussi qu'il n'y a pas " L'ADMINISTRATION " d'un côté et " LE FONCTIONNAIRE " de l'autre. Il y a une catégorie de citoyens enrôlée au sein de la Fonction Publique pour rendre des services à la société, à son développement. S'il y a en fait une situation qui est à déplorer, elle est peut-être le résultat du (mauvais) travail quotidien de chacun à son poste.

Excellence Monsieur le Président, si je suis d'accord avec l'ensemble du schéma du projet de discours destiné à ouvrir Votre échange de vues avec les fonctionnaires, je me dois de relever la sincérité qui le caractérise. Cette sincérité est indispensable, mais il n'est pas dit qu'elle aura son écho attendu chez Vos interlocuteurs.

Il est donc possible que les fonctionnaires, une fois en présence de leurs supérieurs (surtout Ministres) aurent plus le souci de ne pas les aliéner que de la vérité qu'ils aimeraient Vous soumettre. Ce serait dommage mais cela expliquerait aussi l'intensité d'ibisigisi dans la mentalité de gens qui appartenons à une société d'apeurés, dans laquelle ce diction populaire rwandais garde toute sa valeur: " Umuli wabwiye umukuru uraguhakishwa".

Il sera nécessaire donc de mettre les agents à l'aise, de presque leur garantir que si ce qu'ils ont à dire est dans les normes de la politesse et dans l'intérêt de la Fonction Publique, personne n'a le droit de les en poursuivre ni de les inquiéter pour cela. Le but du dialogue est de s'éclairer mutuellement et non une occasion de rechercher des coupables. Les Ministres présents à cette rencontre devraient donc se montrer calmes et moins susceptibles au cas où l'un ou

l'autre agent évoquerait une situation qui les concernerait.

Enfin, le projet du discours (p. 6 dernier paragraphe) évoque le problème du culte de la personnalité. Je ne sais pas si le cadre est approprié. Ce problème qui serait évoqué à l'occasion d'une rencontre avec les fonctionnaires est plus étendu. Il touche un domaine politique plus large que l'animation faite par les fonctionnaires. Il Vous appartient de juger de l'opportunité d'en parler mais personnellement je ne le conseillerais pas dans ces circonstances, à moins que les intéressés le soulèvent eux-mêmes.

2. Suggestions.

I- Faire disparaître du texte la référence exclusive aux fonctionnaires de la Capitale (à l'en-tête et au paragraphe 4).

Dans cet esprit, le paragraphe 4 (p. 1) serait libellé comme suit :

- § 4 : " Aujourd'hui, Nous avons voulu rencontrer une portion de la population
" qui a des problèmes particuliers.
" Certains de ceux-ci Nous ont déjà été soumis au cours des tournées
" faites dans le pays, et Nous avons sans attendre cette occasion
" amorcé des solutions là où cela a été possible. Aujourd'hui, c'est
" dans un cadre particulier qui vous est réservé, que Nous voulons
" rencontrer vos préoccupations, afin de mieux mesurer l'ampleur des
" handicaps qui peuvent nous empêcher de poursuivre ensemble et sereine-
" ment notre tâche de développer le pays que nous sommes appelés à
" servir".
- § 5 : " Nous organisons donc cette rencontre afin d'engager un dialogue franc,
" susceptible de Nous éclairer tous sur Nos responsabilités respectives".

II- Inspirer confiance au départ, de façon à susciter des réactions à Votre invitation au dialogue franc et constructif.

III- Rappeler en cours de discussion que l'Administration est fondamentalement pour l'administré.

IV- Dans la mesure du possible, il faudrait que les hautes autorités qui seront présentes se montrent ouvertes à ce dialogue, expliquent plus qu'elles ne blâment l'un ou l'autre dont l'expression aurait tendance à " personnaliser" les problèmes.

Kigali, le 28 novembre 1977.

D. MUREGO

Directeur Général du Service des
Affaires Politiques et Administra-
tives à la Présidence de la République.

OBJET : Affectation (Transfert) d'un Assistant Médical au S.C.R.

Si la gestion administrative des personnels de la Fonction Publique revient en général au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, la gestion du personnel de chaque Département ministériel incombe au titulaire du Département c'est-à-dire à chaque Ministre. Dès lors qu'un agent a été mis à la disposition d'un département, le Ministre de la Fonction Publique ne peut pas le retirer à sa volonté sans l'accord du titulaire et sans respecter l'orientation ou la spécialité de cet agent, même si ce dernier le demande. L'intérêt du service et la rentabilité dans le service doivent être pris en considération également pour décider de l'affectation d'un agent.

Si le Ministère de la Fonction Publique passe souvent outre ces principes, le désordre risque de gagner du terrain au sein de la Fonction Publique, au détriment des services que celle-ci doit à la Nation et des agents eux-mêmes.

J'ai eu l'occasion d'attirer l'attention dans des Notes antérieures sur la nécessité pour le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi de respecter le statut et l'organigramme de l'Administration Centrale lorsqu'il s'agit de décider du sort des agents surtout des catégories autres que la première où l'arbitraire s'est souvent révélé quand il s'agissait de sanctions, tandis qu'un certain favoritisme se manifestait à l'endroit de certains agents.

Mais si je ne permets de faire la présente Note ce n'est pas pour répéter ce qui déjà a été écrit mais pour attirer l'attention sur la nécessité qu'il y a à éviter certains "arrangements" qui peuvent être plus ^{pré-}judiciables qu'utiles à un service (au moins aux yeux des bénéficiaires du service), même s'ils apportent des avantages aux agents concernés.

Par arrêté ministériel n°388/09 du 7 septembre 1977, le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi a transféré un assistant médical du nom de KARANGWA Claude à la Présidence (Service Central de Renseignements).

En fait, c'est par accident que ce fait est arrivé à la connaissance du Service des Affaires Politiques et Administratives. En effet, c'est en dépouillant le courrier envoyé par le Secrétariat que les documents ci-joints (à l'exception de l'arrêté ministériel) furent découverts. Ne sachant qu'en faire, j'ai contacté le Secrétaire Général à la Présidence qui lui-même m'affirma tout ignorer de ce cas. Il m'envoya m'informer auprès du Commandant SAGATVA qui ne parut pas être plus au courant. Seul le dactylo attaché au Service des Affaires Politiques et Administratives put me renseigner que Monsieur KARANGWA Claude était bel et bien au Service Central de Renseignements

et qu'il le connaissait bien comme assistant médical.

Sur base de ce renseignement, j'ai pris contact avec le Ministre de la Santé Publique pour savoir ce qui s'était passé pour qu'un assistant médical soit transféré au Service Central de Renseignements. Le Ministre me dit qu'en lui en avait parlé quand c'était trop tard et que de toute façon il avait l'impression que l'intéressé était déjà "maneko" quand il était à l'Hôpital de Bushenge; en conséquence lui, Ministre, n'a pas voulu chicaner (Il est à savoir que s'il y a quelqu'un qui redoute le Service Central de Renseignements, c'est le Ministre de la Santé).

Etant donné que le transfert de KARANGWA Claude avait été déjà fait, le Ministre de la Santé Publique a estimé laisser sans suite la lettre de l'intéressé (voir en annexe) demandant une mutation (non un transfert) et ce d'autant plus que c'était la Présidence qui l'avait repris dans ses services. C'est donc malgré lui (mis devant le fait accompli) que le Ministre de la Santé, apparemment, a dit oui à la décision du Ministre de la Fonction Publique.

En tous cas, aucune pièce dans le dossier de cet agent ne montre une démarche quelconque qu'aurait effectué le Service Central de Renseignements pour obtenir le transfert de l'intéressé.

Tout aura donc été traité verbalement, sauf preuve contraire.

Devant ces faits, il y a lieu de conclure que :

- 1°- l'influence du Service Central de Renseignements reste exagérée au sein de la Fonction Publique;
- 2°- les responsables des Départements ministériels (et autres) sont souvent incapables de réaction pour défendre leurs agents devant une démarche quelconque du Service Central de Renseignements;
- 3°- les cas déjà rencontrés laissent penser qu'il y a une entente anormale entre le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi et le Service Central de Renseignements. Les faits démontrent que lorsque le Service Central de Renseignements adresse au Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi une demande contre ou en faveur d'un agent la demande est reçue favorablement sans même tenir compte des inconvénients qu'une telle suite peut entraîner pour d'autres services.

Ceci explique que le Service Central de Renseignements est le plus souvent considéré par beaucoup de fonctionnaires comme un service de répression et non de sécurité du pays.

.../...

Mais outre ces considérations, un problème grave se trouve posé par le fait de l'existence d'un assistant médical (je crois que ce serait la même chose s'il s'agissait d'un médecin) attaché en permanence à un service sur lequel le jugement est déjà sévère à cause de certains de ses faits. L'arrivée de cet agent médical a été fort remarquée et le responsable n'aurait pas manqué de s'en féliciter au mess des Officiers.

Dès lors la question se pose de savoir pourquoi un assistant médical au Service Central de Renseignements. N'étant pas spécialiste du renseignement ni de la psychologie, que peut-il faire d'autre dans ce service? Est-ce les méthodes du K.G.B. soviétique qui vont être désormais appliquées (en effet, le K.G.B. a son corps médical qui l'aide à faire disparaître vite et "légalement" les indésirables) ? Est-ce pour soigner les agents du Service Central de Renseignements ? Ces questions se posent.

La présence de cet agent risque ainsi d'en ajouter au discrédit dont est couvert le Service Central de Renseignements à cause du comportement de certains de ses agents. En outre, ce transfert participe à une désorganisation des services en constituant un précédent.

Dans l'intérêt des services et des intéressés eux-mêmes, il/faudrait pas désorienter les agents de leurs spécialités c'est-à-dire que Monsieur KARAKWA devrait rester dans son cadre.

Kigali, le 25 novembre 1977.

D. HEBEHO

Directeur Général du Service des
Affaires Politiques et Administra-
tives à la Présidence de la République.